

Yamcheltorah



Résumé de la Paracha

La paracha ki tétsé énumère de nombreuses lois. En effet, soixante quatorze commandements de la Torah y sont cités. Ainsi, la Torah cite les lois concernant la guerre et les captifs, les lois d'héritage concernant les aînés, la règle à suivre pour le fils rebelle, l'obligation de rendre un objet perdu à son propriétaire, ou encore, l'obligation de protéger nos toits en y plaçant des barrières, ainsi que de nombreuses autres lois. Notre paracha, se conclut par la mitsvah de se souvenir de ce que nous a fait Amalek, en nous attaquant à notre sortie d'Égypte.

Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David, Chimone Ben Yítshak et 'Hanna Bath Esther



Pour la Réfoua Chéléma de Yítshak Ben Chimone

Versets De la Paracha

Dans le chapitre 21 de Dévarim, la torah dit :

15/ *Si un homme possède deux femmes, l'une qu'il aime, l'autre qu'il dédaigne; si l'une et l'autre lui donnent des enfants, et que le fils premier-né se trouve appartenir à la femme dédaignée.*

16/ *le jour où il partagera entre ses fils l'héritage de ce qu'il possède, il ne pourra point conférer le droit d'aînesse au fils de la femme préférée, aux dépens du fils de la dédaignée qui est l'aîné.*

17/ *C'est le fils aîné de la dédaignée qu'il doit reconnaître pour tel, lui attribuant une part double dans tout son avoir; car c'est lui qui est le premier fruit de sa force, à lui appartient le droit d'aînesse.*

Les versets que nous avons cités comportent un certains nombres d'anomalies sur le plan de l'orthographe et de la syntaxe. Le premier verset commence par une erreur au niveau du second mot « *פִּי-תִהְיֶינָּה* Si un homme possède » qui aurait normalement du être orthographié « *פִּי-תִהְיֶינָּה* Si un homme possède ». Comment se fait-il que la torah omette la lettre « *ה hé* » du mot ? Par la suite, le même verset distingue la femme aimée et celle qui ne l'est pas en disant : « *הָאִשָּׁה אֲהַבְתָּ וְהָאִשָּׁה הַדְּבֵאָה*

l'une qu'il aime, l'autre qu'il dédaigne ». Cette fois-ci, ce n'est pas l'absence mais la présence de deux « *ה hé* » supplémentaire qui attire notre attention. Pourquoi ajouter ces lettres lorsque la torah aurait pu se contenter d'écrire « *אִשָּׁה אֲהַבְתָּ וְאִשָּׁה הַדְּבֵאָה* » et ne pas changer le sens de la phrase ? Enfin, nous remarquons que chaque fois que le texte parle de la femme détestée, il dit « *שִׂנְאָה דְּבֵאָה* » à l'exception d'une fois, toujours dans

le premier verset, où il est écrit « לְשֵׁנִיָּאָה *dédaignée* ». Nous nous apercevons que la lettre « ך vav » est ici remplacée par la lettre « ם youd », toujours sans changer le sens de la phrase. Que cachent toutes ces transformations de texte ? Quelle message la torah tente t-elle de nous enseigner ?

Plus encore, le sens même à donner au texte nous échappe. Il s'agit de rappeler au mari, qu'il n'a pas le droit de retirer à son enfant le droit d'ainesse sous prétexte qu'il fait du favoritisme envers l'une de ses femmes. Mais n'est-ce pas évident ? Comment pourrions-nous penser le contraire ? Dans les faits, il est vrai qu'il existe un cas dans la torah qui pourrait nous induire en erreur. En effet, chacun sait que Yaakov avait une préférence pour Ra'hel au point que la torah qualifie Léa de « femme détestée » ! Par la suite, Yaakov a transféré à Yossef, aînée de Ra'hel, le droit d'ainesse, puisqu'il hérite de deux tribus (Ménaché et Éphraïm) alors que ce privilège aurait du être attribué à Réouven, réel premier-né de la famille. Toutefois, la véritable question à se poser n'est pas tant de savoir si nous nous serions trompés en adoptant l'attitude de Yaakov, mais plutôt de comprendre, pourquoi Yaakov a-t-il agit de la sorte ?

Pour apporter un élément de réponse à ces questions, il nous faut nous arrêter sur une problématique plus générale, qui se trouve profondément intriquée dans notre sujet. Comme nous le savons, lorsqu'Hachem a créé l'homme, il lui a rapidement associé une conjointe, la femme. La torah qualifie la femme par la formulation suivante « עֵזֶר כְּנֶגְדּוֹ *une aide contre lui* ». L'expression semble incohérente dans la mesure où elle semble être contradictoire. S'il s'agit d'une aide, alors elle ne peut être contre lui. La torah semble connoter une opposition par l'emploi du mot « כְּנֶגְדּוֹ *contre lui* ». Que signifie cette expression ?

Beaucoup de commentaires apportent une explication sur le sujet. Tentons d'en présenter une nouvelle. Le **Yalkout Chimoni** (sur béréchit, chapitre 2, verset 24) écrit : « *Rabbi Yéhochou'a Ben Kor'ha dit : l'homme a été appelé 'Adam' parce qu'il est fait de chair et de sang. Mais lorsqu'Il (Hachem) a lui créé une aide (la femme)*

il l'a nomme "איש homme " et elle a été appelée "אשה le femme". Pourquoi Hachem a-t-il placé Son nom entre eux ? S'il suivent Son chemin, alors il s'avère que Son nom est entre eux et les sauve de toutes détresses. Par contre dans le cas contraire has véchalom, il ne reste que "אש le feu" »

Les propos de Rabbi Yéhochou'a Ben Kor'ha peuvent mieux se comprendre au regard de ceux de Rabbi 'Akiva (traité sotah, page 17a) : « *L'homme et la femme, s'ils le méritent, font résider la présence divine entre eux, s'ils ne le méritent pas, le feu les dévore* ». Sur quoi, **Rachi** explique que dans les mots "איש homme " et elle a été appelée "אשה le femme" se trouvent les lettres « ם youd » et « ה hé », qui sont les deux premières du tétragramme. En ce sens, Hachem fait résider son nom dans le couple. Ceci comporte toutefois une condition, que les conjoints suivent la torah et les mitsvot. Par contre, lorsque ce n'est malheureusement pas le cas, alors le Maître du monde retire Sa présence d'entre les époux, supprimant ainsi les deux lettres de Son nom. Qu'il s'agisse de l'homme ou de la femme, le retrait du « ם youd » et « ה hé » laisse place aux lettres « אש le feu » expliquant le risque encouru par un couple qui s'éloigne de la torah.

Parallèlement à cela, la guémara (traité ména'hot, page 29b) enseigne : « *La torah dit (Yécha'yahou, chapitre 26, verset 4) : " צוֹר עוֹלָמִים ם youd » et « ה hé » (de Son nom) Hachem crée les mondes". Comme l'a enseigné Rabbi Yéhouda Bar Ila'i, il s'agit des deux mondes qu'Hachem a créé, un avec la lettre « ה hé » l'autre avec la lettre « ם youd » . Quant à moi, je ne sais pas si le monde futur a été créé avec le « ם youd » et ce monde avec le « ה hé » ; ou si ce monde a été créé avec le « ם youd » et le monde futur avec le « ה hé » . Cependant, après que la torah ait dit (béréchit, chapitre 2, verset 4) : " אֵלֶּה תּוֹלְדוֹת הַשָּׁמַיִם ׀ וְהָאָרֶץ, בְּהַבְרָאָם *Telles sont les origines du ciel et de la terre, lorsqu'ils furent créés* ", nous pouvons comprendre grâce au mot " אֵלֶּה תּוֹלְדוֹת הַשָּׁמַיִם ׀ וְהָאָרֶץ, בְּהַבְרָאָם *lorsqu'ils furent créés*" qui peut se lire " אֵלֶּה תּוֹלְדוֹת הַשָּׁמַיִם ׀ וְהָאָרֶץ, בְּהַבְרָאָם *avec le « ה hé »*, Il les a créé (le ciel et la terre)". Cela signifie qu'avec le « ה hé », Il a créé ce monde et avec le « ם youd », Il a fait apparaître le*

monde futur. »

De là, apparaît une notion passionnante. Il s'avère que l'union de l'homme et de la femme parmi lesquels Hachem fait résider le « י youd » et « ה hé », constitue l'union des deux mondes, le spirituel et le matériel, symbolisés par ces deux lettres. À ce titre, le couple devient le canal permettant la cohabitation de ces deux dimensions qui se cristallisent en un seul élément, l'enfant qui associe un corps constitué d'éléments de ce monde, et une néchama qui tire sa source dans les sphères célestes.

Dans cette optique, nous comprenons parfaitement l'expression utilisée par la torah pour qualifier le couple : « עזר כנגו *une aide contre lui* ». Il s'agit en effet, d'une aide qui s'oppose, car elle permet l'union de deux éléments antagonistes pour parvenir à une symbiose parfaite des deux dimensions de la création d'Hachem. Si l'aide en question s'aligne avec celle du conjoint, alors il s'agirait de l'union du matériel avec le matériel, ou du spirituel avec le spirituel. Ce qui ne permettrait jamais l'apparition de la vie humaine.

Après cette introduction, nous pouvons revenir à la problématique de notre paracha. Comme nous le constatons, de nombreuses "erreurs" semblent présentes dans notre texte. Le **Alchikh**, sur la base de ce que nous venons de voir explique le sens de ces lettres absentes ou en trop. Concernant l'union d'un homme avec une femme qu'il n'apprécie pas et qu'il déteste, il est évident qu'il se crée une incohérence dans la relation. D'une part, la femme agit de façon convenable, d'autres part, le mari a une attitude déplorable. Dès lors, sa démarche ne justifie plus la présence du nom d'Hachem dans le couple. Cependant, cela se borne au cas de la femme qu'il repousse. Par contre, vis-à-vis de celle qu'il aime, ce reproche ne peut lui être fait, et à l'évidence les lettres du nom d'Hachem peuvent apparaître. À ce titre, le texte commence par l'omission d'un « ה hé » en disant « כִּי-תִהְיֶינָּה *Si un homme possède* » au lieu de « כִּי-תִהְיֶינָּה *Si un homme possède* ». Ainsi, la torah souligne l'ambiguïté de l'attitude du mari, qui prive une de ses femmes du « ה hé », mais qui permet à l'autre de l'avoir. Plus encore, puisqu'avec une des deux,

l'union est positive, alors lui-même profite de la lettre « י youd » dans son nom, c'est pourquoi le mot qui suit est « לְאִישׁ *homme* » écrit de façon complète !

La suite du texte prend alors tout son sens. La lettre « ה hé » absente, n'indique pas sur quelle femme se porte le problème et n'explique pas pourquoi l'homme lui profite toujours du « י youd ». C'est pourquoi, le texte poursuit en disant « הִיא אֲהַבְתָּ אֶת-הַיְהוָה וְהָאִשָּׁה לְשִׁנְיָאָה *l'une qu'il aime, l'autre qu'il dédaigne* » avec un « ה hé » supplémentaire. Car, de la sorte, nous comprenons que le « ה hé » ne s'applique pas de la même façon avec les deux femmes, la torah les sépare complètement. Nous comprenons donc que concernant la femme aimée, le « ה hé » est présent et assure l'écriture du « י youd » chez l'homme. Par contre, concernant celle qu'il n'aime pas, le « ה hé » doit être retiré. Le verset ce conclut par une dernière "erreur" qui conforte notre raisonnement en écrivant « לְשִׁנְיָאָה *dédaignée* » avec un « י youd » plutôt qu'un « ו vav » comme c'est le cas dans le reste du texte. Cette écriture peut être reformulée en « שְׂנֵא יָה *déteste les lettres יה* », faisant référence à l'attitude du mari qui empêche l'apparition du nom d'Hachem.

Nous pouvons maintenant comprendre le sens à donner à cette injonction de ne pas léser l'aîné sous prétexte de ne pas apprécier la mère. Certes cette règle nous semble évidente. Toutefois, au vu de notre développement, nous pourrions concevoir un raisonnement erroné. Puisque l'apparition de la vie se fait justement par l'union entre l'homme et la femme qui aménagent la présence divine dans leur nom et joignent les mondes matériels et spirituels, dès lors, le cas de la « détestée » pose problème. Le nom d'Hachem ne réside pas dans son couple. Le don de la vie qui s'opère par son biais paraît entaché, invalide. L'aîné issu de cette femme peut nous sembler incompatible avec la vie authentique, nous poussant à suggérer le transfert de son titre vers un autre enfant. C'est justement contre ce raisonnement que la torah intervient ! L'apparition de cette enfant est malgré tout valide, l'absence d'amour empêche certes la présence divine, mais la naissance reste normale ! Le titre d'aîné ne peut donc absolument pas être remis en cause.

Par ailleurs, nous disposons d'une preuve concrète de cela justement en la personne de Yaakov. Nous nous étions demandé comment Yaakov avait pu se permettre de faire ce que la torah interdit, lorsqu'il a conféré à Yossef le titre de premier-né, alors qu'il devait revenir à Réouven. Nous pensions que cela se justifiait par le fait que Réouven vienne de Léa, la femme "dénigrée" et que Yossef descende de Ra'hel, celle à qui Yaakov portait tous les égards. Ce raisonnement est bien évidemment faux. Le **Daat Zékénim** ainsi que le **Sforno** (sur le verset 15) précisent que si Yaakov a retiré le droit d'ainesse à Réouven, c'est à cause de ses propres fautes et non en lien avec la relation que son père entretenait avec Ra'hel et Léa. Lorsque Réouven va agir de façon inconvenante suite à la mort de Ra'hel, il va perdre son titre. Mais initialement, il devait être l'ainée et personne ne songeait à contester ce statut.

De ce développement ressort un moussar à avoir à l'esprit dans notre vie maritale. La sainteté du couple est parmi les plus grandes de la torah. L'homme et la femme ont le pouvoir d'inviter le Maître du monde dans leur demeure, plus encore, ils sont en mesure de s'associer à Lui lors du don de la vie. Il s'agit là d'un enjeu qui n'a pas de limite tant il est important. La condition absolue pour que cela se fasse de façon harmonieuse et parfaite ce résume encore dans l'application et le respect des mitsvot. C'est là que réside le secret du chalom bayit.

Yéhi ratsone qu'Hakadoch Baroukh Hou choisisse de ce manifester dans tous les foyers de notre peuple, et qu'Il leur accorde toutes Ses bénédictions, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme
ou la réfova chéléma d'un proche, contactez-
nous à l'adresse mail :**

yamcheltorah@gmail.com



Association à but cultuel, habilitée à
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr .
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !